



Développer le covoiturage

Le développement de la pratique du covoiturage est un levier essentiel face aux enjeux de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air. Le déploiement de services et d'infrastructures incitant à la pratique du covoiturage doit permettre d'atteindre l'objectif de triplement du nombre de trajets quotidiens réalisés en covoiturage d'ici 2027.

VOS BESOINS

Vous souhaitez :

- Diagnostiquer la pratique et le potentiel du covoiturage sur votre territoire
- Élaborer une stratégie et planifier des actions en faveur du covoiturage (lignes de covoiturage, voies réservées, etc)
- Évaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques des actions

NOS RÉPONSES

1

Mesurer la pratique et le potentiel du covoiturage

- Analyse des données du registre de preuve de covoiturage, des enquêtes mobilité certifiées Cerema (EMC²) et des dispositifs de comptage par caméra pour évaluer en continu la pratique du covoiturage
- Appui à la réalisation d'une étude de potentiel de covoiturage permettant d'identifier les axes routiers, les zones d'emplois stratégiques, et les lieux d'intermodalité propices au développement du covoiturage, en complémentarité avec l'offre de transport en commun existante

2 Élaborer une stratégie territoriale et mettre en œuvre les actions opérationnelles qui en découlent

- Appui à la réalisation d'une stratégie d'organisation territoriale du covoiturage formalisée et concertée entre les collectivités concernées, les opérateurs de covoiturage, les collectifs citoyens et les employeurs
- Développer des services de covoiturage : appui à la définition et à la mise en place de lignes de covoiturage, de plateforme de mise en relation, d'incitations financières, d'une animation territoriale dédiée, etc.
- Intégration du covoiturage au sein d'un bouquet de solutions de mobilité déjà existantes, en renforçant l'intermodalité (expertise sur les pôles d'échanges multimodaux, sur le « Mobility as a Service - MaaS » et applications numériques)
- Développer des infrastructures pour le covoiturage : appui à la mise en place de schémas d'aires de covoiturage, de voies réservées au covoiturage (faisabilité, dimensionnement, contrôle caméra)

3 Évaluer les actions en faveur du covoiturage

- Évaluation socio-économique de dispositifs d'incitation financière au covoiturage
- Évaluation de la mise en œuvre de services de covoiturage (lignes de covoiturage, auto-stop organisé, plateforme de mise en relation, etc.)
- Évaluation des voies réservées, de leurs aménagements et de leurs impacts



RESSOURCES EN LIGNE

- **Organiser une ligne de covoiturage : les leviers d'action pour les collectivités**
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/organiser-ligne-covoiturage-leviers-action-collectivites>
- **Boîte à outils mobilité en zone peu dense : le covoiturage**
https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/07/fiche_covoiturage_vf.pdf
- **REX sur le développement du covoiturage au quotidien : des fiches du Cerema sur des démarches locales.**
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/retours-experiences-developpement-du-covoiturage-au>
- **Retrouvez le dossier complet du Cerema sur le covoiturage**
www.cerema.fr/fr/actualites/covoiturage-dossier-du-cerema

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Analyse de la stratégie territoriale covoiturage du territoire (2021-2023)

Afin d'objectiver l'évolution de la pratique du covoiturage dans les Pays de la Loire encouragée par des incitations de la Région dans le cadre de son dispositif ALEOP covoiturage, la Région Pays de la Loire a fait appel au Cerema pour conduire une analyse fine de la politique régionale. Des outils ont été créés, notamment une plateforme logicielle de traitement des données de covoiturage issues du Registre de Preuve de Covoiturage.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/strategie-regionale-covoiturage-cerema-partenaire-region>

MÉTROPOLE DE LYON

Évaluation d'une voie réservée au co-voiturage (2020-2023)

Le Cerema a co-réalisé, en partenariat avec la Métropole de Lyon, la première évaluation de voie réservée au co-voiturage sur une voie structurante d'agglomération en France, a contribué à l'élaboration des protocoles d'évaluation, a assuré un appui à la consolidation de l'état zéro et a conduit l'analyse globale des résultats, sur l'ensemble des thématiques, lors des évaluations à 6 mois et 2 ans.

MÉTROPOLE DE TOULOUSE

Évaluation et stratégie de développement de la pratique de covoiturage

Dans le cadre d'un appel à partenariat innovant, le Cerema a réalisé une étude sur les pratiques du covoiturage courte distance pour le compte de Tisséo Collectivité, autorité organisatrice de la mobilité de la métropole de Toulouse. Le Cerema a notamment étudié l'usage de Covoitéo, une plateforme de mise en relation pour les covoitureurs. L'objectif était de connaître le profil des usagers, l'évolution du nombre de trajets réalisés et leur répartition spatiale et temporelle. Sur cette base, le Cerema a formulé des recommandations sur la stratégie à adopter pour développer l'usage du covoiturage, tout en faisant le lien avec les lignes de transports en commun, les infrastructures de covoiturage présentes sur le territoire, et la dynamique de développement des opérateurs privés.